

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUETTREVILLE SUR SIENNE

Réunion du 28 avril 2017
Convocation du 19 avril 2017
Affichage le 19 avril 2017

Membres en exercice : 26

Membres présents : 16

Ayant participé à la délibération : 21

Le vingt-huit avril deux mil dix -sept à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur GEYELIN Guy, Maire.

Présents : M. Guy GEYELIN, Mme Dany LEDOUX, M. Pascal OUIN, M. Joël LEHODEY, Mme Dorothée LECLUZE, M. Alain HUBERT, Mme Cécile CAPT, M. Sébastien BELHAIRE, M. Jacques LACOLLEY, Mme Josette BADIN, M. Patrick LEBOUTEILLER, M. Laurent DESLANDES, M. Sébastien PERIER, M. Pierre GUICHEMERRE, Mme Michelle GUIBLE, M. Frédéric MONSALLIER.

Absents excusés : M. Joël CRAHE qui donne procuration à M. Guy GEYELIN,
M. Daniel LELIEVRE qui donne procuration à Mme Cécile CAPT,
Mme Thaïs MAURY qui donne procuration à Mme Dorothée LECLUZE,
M. Dominique MAIRESSE qui donne procuration à Mme Josette BADIN,
Mme Sylvie CROCI qui donne procuration à M. Pierre GUICHEMERRE,
Mme Annabelle COQUIERE,
M. Lionel MINGUET,
Mme Adeline RENIMEL,
Mme Christelle GAUCHER,
Mme Isabelle LELOUP.

Secrétaire de séance : Mme Dorothée LECLUZE.

Le compte-rendu de la session du 4 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

M. GEYELIN demande à l'assemblée l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- La dépose du réseau électrique route de Sey.
- La Décision Modificative « Virements de crédits » suite à une erreur d'imputation.

28-04-2017/01

CIRCULATION A SENS UNIQUE RUE DE L'EGLISE

La commission travaux s'est réunie pour étudier la question du sens unique rue de l'Eglise : Mme LEDOUX relate qu'il y a eu des observations multiples et que malgré un certain mécontentement, les habitudes sont prises et la fluidité s'est accrue vers l'école. La commission a donc émis un avis favorable au sens unique de circulation rue de l'Eglise, malgré une abstention de M. LELIEVRE. Mme BADIN ajoute que le corbillard, lors des enterrements, gêne devant le mur du cimetière. M. OUIN lui répond qu'un aménagement est prévu pour 2018 et M. GEYELIN ajoute que rien n'empêche le corbillard d'entrer dans le cimetière. M. BELHAIRE répond que c'est juste pour passer. M. OUIN explique que la norme des double voies est à 5.50m et que la rue de l'Eglise mesure 4.20m.

M.OUIN présente sa proposition : Le but est de faire un trottoir élargi jusqu'à 1.40m avec une pente d'accessibilité et un passage piéton. M.GEYELIN en conclut qu'il y aura donc un cheminement sur toute la rue de l'Eglise. Mme CAPT remarque que la largeur de la route diminuera. M.GEYELIN en déduit qu'il y a donc obligation de faire un sens unique. M. BELHAIRE remarque que les places de parking seront toujours limitées et qu'il faudra interdire la circulation aux véhicules volumineux (Tracteurs, camions,...). M.OUIN ajoute qu'il faudra mettre en place des panneaux dont un « Sortie des écoles », un « Interdiction de tourner à droite » à la sortie du parking des écoles, et un « Interdiction de tourner à droite » à l'angle de la rue Cavée et de la rue de l'Eglise.

Le conseil municipal délibère et à la majorité (Unanimité moins une abstention de M. LELIEVRE),

- Vote le maintien de la circulation à sens unique rue de l'Eglise.

28-04-2017/02

AIRE DE RETOURNEMENT POUR SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES HLM

Suite à la demande du Syndicat mixte de la Perrelle, un devis de l'entreprise LEHODEY TP est présenté pour l'aménagement de l'aire de retournement du service de ramassage des ordures ménagères, située au Clos des Moulin. Les travaux permettront de créer deux places de parking et permettront de faciliter le travail du service de collecte des déchets. Le devis est d'un montant de 10 846.20€ TTC.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité,

- Retient ce devis,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant, à régler la dépense,

28-04-2017/03

AMENAGEMENT D'UNE ALLEE PIETONNE A LA PHARMACIE

Un devis de l'entreprise LEHODEY TP est présenté pour l'aménagement d'une allée piétonne de la borne électrique à la pharmacie. Le devis est d'un montant de 5 365.20€ TTC.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité,

- Retient ce devis,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et à régler la dépense,

28-04-2017/04

AMENAGEMENT DE TROTTOIR RD 35 RUE DE LA SIENNE

Un devis prévisionnel du Département est présenté pour l'aménagement de trottoirs sur les côtés de la RD 35, rue de la Sienna. Le devis est d'un montant de 200 000 € TTC. Il respecte la mise aux normes pour les PMR. Un appel d'offre sera lancé en fin d'année par le Département.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité,

- Retient ce devis
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant, à régler la dépense,
- Autorise le Département à lancer l'appel d'offres correspondant.

28-04-2017/05

AMENAGEMENT DE TROTTOIRS RD 49 RUE DE LA LIBERATION

Un devis prévisionnel du Département est présenté pour l'aménagement de trottoirs sur les côtés de la RD 49, rue de la Libération. Le devis est d'un montant de 115 000 € TTC. Il respecte la mise aux normes pour les PMR, soit avec une largeur de trottoirs d'1.40m.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité,

- Retient ce devis,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant, à régler la dépense,
- Autorise le Département à lancer l'appel d'offres correspondant.

28-04-2017/06

AMENAGEMENT DE TROTTOIRS RUE DE L'EGLISE ET RUE DU BOCAGE

Deux devis sont présentés pour l'aménagement de trottoirs rue de l'Eglise et rue du bocage. Le premier est de l'entreprise LEHODEY TP. Il s'élève à 18 634.20 € TTC pour la rue de l'Eglise et à 5 175,00€ pour la rue du Bocage. Soit un total pour les deux rues de 23 809.20 €.Le second est de l'entreprise EUROVIA VINCI ET s'élève à 38 813.72 € TTC pour les deux rues.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité,

- Retient le devis le moins onéreux, soit celui de l'entreprise LEHODEY pour un total de 23 809.20€,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et à régler la dépense,

28-04-2017/07

5 CANDELABRES RUE SAINT JEAN / HYENVILLE

L'installation de 5 candélabres fait suite à l'effacement de réseau basse tension éclairage public réalisé en 2014. Un devis est proposé : Il s'élève à 14200 € pour la participation de notre collectivité.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité,

- Retient ce devis
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et à régler la dépense,

28-04-2017/08

EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES RUE DE LA GIRARDIERE LA GIRARDIERE DE HAUT ET RUE DE LA BATAILLE - HYENVILLE

Monsieur le Maire présente aux Membres du conseil municipal les estimations pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications « Rue de la Girardièrre, la Girardièrre de Haut et Rue de la Bataille – HYENVILLE ».

Le Syndicat départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût total prévisionnel de ce projet est de 150 600 € HT.

Conformément au barème du SDEM, la participation de la commune de QUETTREVILLE SUR SIENNE s'élève à environ 42 786 €

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité,

- Décide la réalisation de l'effacement des réseaux « Rue de la Girardièrre, la Girardièrre de Haut et Rue de la Bataille – HENVILLE »,
- Demande au SDEM que les travaux soient achevés pour le mois de décembre 2017,
- Accepte une participation de la commune de 42 786 €,
- S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donne pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

28-04-2017/09

EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES, TELEPHONIQUES ET D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE GENERAL DE GAULLE ET POSE DE 13 CANDELABRES

Monsieur le Maire présente aux Membres du conseil municipal les estimations pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication <<Rue Général de Gaulle>>.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 257 000 € HT.

Conformément au barème du SDEM, la participation de la commune de QUETTREVILLE SUR SIENNE s'élève à environ de 96 900 €.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité,

- Décide la réalisation de l'effacement des réseaux << Rue Général de Gaulle>>,
- Demande au SDEM que les travaux soient achevés pour le : Premier trimestre 2018,
- Accepte une participation de la commune de 96 900€,
- S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet

- Donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

28-04-2017/10

FLEURISSEMENT DU CIMETIERE DE QUETTREVILLE

Deux devis des Pépinières LEBOUCHER de Quettreville sur Sienne sont présentés pour le fleurissement du cimetière. Le premier s'élève à 177.79 € TTC, le second s'élève à 493.17 €. Soit un total de 670.96 €.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité,

- Retient les deux devis,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants et à régler la dépense,

28-04-2017/11

FLEURISSEMENT DE LA RUE DE LA ROSERAIE

Huit devis des Pépinières LEBOUCHER de Quettreville sur Sienne sont présentés pour le fleurissement de la rue de la Roseraie. Ils s'élèvent à 551.32 €, 789.59 €, 149.77 €, 175.54 €, 184.36 €, 184.89 €, 127.95 € et 559.71 €. Soit un total de 2723.13 € TTC.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité,

- Retient les huit devis,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants et à régler la dépense,

28-04-2017/12

MISE AUX NORMES PMR PARKING SALLE DES FETES QUETTREVILLE SUR SIENNE

Un devis de MANCHE SIGNALISATION ROUTIERE est présenté pour la mise aux normes PMR du parking de la salle des fêtes de Quettreville sur Sienne. Il s'élève à 3240 € TTC.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité,

- Retient le devis,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et à régler la dépense,

28-04-2017/13

MODIFICATION DE LA SIGNALISATION TRICOLEURE SUITE A LA MISE EN SENS UNIQUE DE LA RUE DE L'EGLISE

Un devis de CEGELEC est présenté pour la modification de la signalisation tricolore suite à la mise en sens unique de la rue de l'Eglise. Il s'élève à 1980.00 € TTC.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité,

- Retient le devis,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et à régler la dépense,

28-04-2017/14

ACHAT D'UN ORDINATEUR ET D'UNE IMPRIMANTE POUR LA CANTINE

Deux devis de l'EURL ROXIA sont présentés pour l'achat d'un ordinateur et d'une imprimante pour la cantine de l'école. Celui pour l'ordinateur s'élève à 629.35 € TTC, celui pour l'imprimante à 306.80 € TTC.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité,

- Retient les deux devis,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et à régler la dépense,

28-04-2017/15

TRAVAUX D'ELECTRICITE A LA MAIRIE, A LA SALLE DES FETES ET A L'ATELIER MUNICIPAL

Un devis de l'entreprise LEROUX ELEC SERVICES est présenté pour des travaux d'électricité à la mairie, à la salle des fêtes et à l'atelier municipal. Il s'élève à 1 524.66 € TTC.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité,

- Retient le devis,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et à régler la dépense,

28-04-2017/16

RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA LIBERATION ET RUE DE LA SIENNE

Monsieur le Maire présente au Membres du conseil municipal les estimations pour la rénovation du réseau d'éclairage public <<Rue de la Libération>> et <<Rue de la Sienna>>.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 82 200 € HT.

Conformément au barème du SDEM, la participation de la commune de QUETTREVILLE SUR SIENNE s'élève à environ de 68 700 €.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité,

- Décide la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public <<Rue de la Libération>> et <<Rue de la Sienne>>,
- Demande au SDEM que les travaux soient achevés pour le troisième trimestre 2017,
- Accepte une participation de la commune de 68 700 €,
- S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- Donne pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

28-04-2017/17

TRAVAUX SALLE DES FETES

Un devis de la SARL DAVID ET MATTIONI de Quettreville sur Sienne est présenté pour des travaux à la salle des fêtes. Il s'élève à 12 825.67 € TTC.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité,

- Retient le devis,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et à régler la dépense,

28-04-2017/18

TERRAINS DE FOOTBALL ET TENNIS QUETTREVILLE SUR SIENNE

M. le Maire rappelle l'évolution des échanges avec la CMB depuis plusieurs mois, au travers des réunions des groupes thématiques avant la fusion et des réunions de commission sport ensuite.

Il ressort des décisions prises par la CMB que le terrain de football, qui n'est pas aux normes dimensionnelles imposées par la Fédération, ne peut être pris en compte comme équipement communautaire.

Depuis l'automne 2016 l'entraînement des jeunes du FC Sienne (environ 150) a lieu sur le terrain de Quettreville divisé en deux surfaces dans le sens de la longueur, en remplacement provisoire du terrain de Lingreville (fermé après accident corporel en 2016).

Il apparaît que les terrains engazonnés ne peuvent supporter la charge de quinze heures par mois nécessaires aux entraînements. La dégradation du terrain est maintenant importante et nécessite une remise en état.

M. le Maire précise que les charges d'exploitation du terrain sont intégralement à la charge de la commune pour un usage qui est en fait principalement communautaire :
Eclairage 1033€/an
Tonte 1080€/an.

La CMB avait en outre proposé que les terrains de tennis deviennent « communautaires ». Pour une raison de cohérence d'ensemble sur l'emprise sportive cette proposition a été déclinée.

En conclusion, M. le Maire demande au conseil son avis et sa délibération sur :

1 – La fermeture du terrain de football aux entraînements des différentes associations qui l'utilisent actuellement à savoir : FC Sienne et ESTQC, à partir du 1^{er} juillet 2017, et la réservation de l'usage du terrain pour les matchs amicaux ou officiels à l'exclusion de tout autre.

En ce qui concerne l'utilisation par les écoles ou les TAP : Situation inchangée, le terrain reste ouvert.

2 – La validation de la décision de non transfert des courts de tennis qui resteront communaux (La CMB a voté le 26/04/2017 sur la liste des installations présent en compte sans Quettreville).

Le Conseil vote et valide à l'unanimité ces deux propositions.

28-04-2017/19

REMBOURSEMENT D'ARRHES SALLE DES FETES

Un administré avait versé 150 € d'arrhes pour la location de la salle des fêtes de Quettreville sur Sienne afin d'y fêter son mariage. Le mariage a été annulé. L'administré demande le remboursement des arrhes. Le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité,

- Autorise le remboursement des 150 € d'arrhes à l'administré.

28-04-2017/20

RELANCE DU FDGDON CAMPAGNE FRELONS ASIATIQUES

Le Maire expose qu'il a été à nouveau sollicité par la FDGDON de la Manche pour la lutte collective contre le frelon asiatique. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité,

- N'est pas favorable à la participation à la lutte contre le frelon asiatique.

28-04-2017/21

DEPOSE DU RESEAU ELECTRIQUE ROUTE DE SEY

Le Maire explique qu'un administré lui a demandé la dépose du réseau électrique route de Sey car les poteaux le gênent pour cultiver ses champs. Le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité,

- confirme la demande de dépose de réseau au lieu-dit, après approbation du propriétaire,
- atteste avoir connaissance que toute demande ultérieure de raccordement à cet endroit ne pourra se prévaloir de l'existence de cette ligne et sera traitée comme un raccordement nouveau avec participation de la commune.

28-04-2017/22

DM N° 1 VIREMENT DE CREDITS

Objet : Erreur d'imputation comptable concernant le règlement de la participation au SDEM pour les travaux d'effacements de réseaux rue ST Jean. Cela nécessite donc une décision modificative. Ce sont des crédits qui sont inscrits en reste à réaliser au budget.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 20415 : Groupement de collectivités		40 000.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		40 000.00 €
D 21534 : Réseaux d'électrification	40 000.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	40 000.00 €	

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité,

- Accepte cette Décision Modificative.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) M. HUBERT demande s'il est possible de tondre le chemin communal de Hyenville derrière l'habitation de M. et Mme LEVILLAIN. L'assemblée se concerta et en vint à se poser la question de la vente de ce chemin.
- 2) M. MONSALLIER évoque la dangerosité de la rue Bénite de Hyenville. M. OUIN lui répond que cela relève du Département.
- 3) Mme BADIN rappelle que les drapeaux de la stèle sont en piteux état. M. GEYELIN lui répond que de nouveaux drapeaux viennent d'être livrés et qu'ils seront changés pour le huit mai.
- 4) M. LEHODEY pose le problème du nettoyage des chemins de Quettreville sur Sienne (7km), Trelly, Contrières, Herenguerville, Hauteville(1.5km) et Régneville. M. GEYELIN lui répond qu'une consultation sera lancée et que les entreprises auront quinze jours pour répondre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire

Guy GEYELIN